

### AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2022

page « information » à conserver par le consommateur

#### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir ( et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture</u> <u>paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
  - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le **livret d'accueil de l'AMAP.** 

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant, 21 lotissement Les Moulins, Brain/Authion, 49800 Loire Authion* 

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 à la ferme de François Touchet ou au terrain de pétanque de Nrain sur l'Authion.

Il vous est demandé un **engagement <u>ferme</u> de réservation pour chaque contrat.**.

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <a href="http://amap.delagouttedeau.free.fr/">http://amap.delagouttedeau.free.fr/</a>



### AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2022

# TERMES DU CONTRAT PAIN page à conserver par le consommateur

Termes du contrat

Il est proposé : du pain au levain (mélange de farines <u>locales</u> type 80 et type 110), cuit

au feu de bois, produit selon le cahier des charges de l'Agriculture

Biologique (licence n° 108871P)

Composition : Pain nature ou pain aux graines (sésame, lin, tournesol) de 1kg

Pain spécial (cumin/fromage ou origan/sésame ou pavot) de 500g

Conditionnement : Pain nature : 4,30 € /1kg

Pain aux graines : 5,60 € /1 kg

**Pains spécial:**  $3 \in /500g$  (on ne choisit pas le pain spécial, c'est

la boulangère qui le fera selon son humeur <mark>en variant chaque semaine</mark>!)

Le contrat doit être complété et signé (le tableau du bas- double de votre commande- vous reviendra après signature de la boulangère). Le ou les **chèques** correspondant à la commande totale seront envoyés ou remis aux tutrices au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de « pain fermier Irazoki », et encaissés en début de mois .

- Il vous est demandé un engagement ferme de réservation jusqu'à fin décembre 2022.
- Le **nombre de pains** est libre avec un **minimum de 1 kg hebdomadaire** (ou 2 kg pour les contrats mensuels uniquement) Nombre identique de pains chaque semaine d'un même mois.
- Livraison hebdomadaire sauf pendant les vacances de la boulangère dont les dates seront précisées ultérieurement. De plus, la boulangère pourra être amenée à décider dans des délais très courts d'ajourner certaines livraisons. Elle fera des doubles étalés sur le même mois avec votre accord ou remboursera ses amapiens.
- Exceptionnellement (4 fois par an maximum) sous réserve d'avoir prévenu la boulangère et en accord avec elle, on pourra faire décaler sa livraison à une autre semaine.
- L'adhérent s'engage à participer à **la permanence** de la distribution hebdomadaire.

Coordonnées des tutrices : Dominique Baudoin 480 chemin des Juingères ANDARD 49800 LOIRE-AUTHION tel 0241767343 pycmic33@orange.fr

Monique Guilleux Pompinelle 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE



### AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2022

PAGE A IMPRIMER EN 1 EXEMPLAIRE CONTRAT PAIN ENTRE:

en 1 exemplaire et à remettre ou envoyer aux tutrices (qui rendront le tableau du bas au consommateur) A remplir en précisant la **quantité pour une semaine** (ou pour le mois pour les contrats mensuels uniquement)

Cochez votre choix: Contrat Ohebdo Omensuel

2022, 3 semaines de vacances, pour Maria, enlevées du contrat

DATES précisées ultérieurement et qui pourront changer.

Fait le : / 20... Les jeudis fériés sont remplacés par le mercredi précédent

> Consommateur : O (cochez svp) Je déclare accepter les termes des conditions générales exposées en page 1 et être à jour de ma cotisation.

Nom, prénom

tel

Signature du consommateur :

Paysanne – boulangère : Maria Irazoki

La Pinellerie. 49250 Gée 06 25 49 24 50

| 2022                             | Jan | Fév  | Mars  | Avril | Mai  | Juin | Juil  | Août | Sep  | Oct  | Nov   | Déc   |                           |
|----------------------------------|-----|------|-------|-------|------|------|-------|------|------|------|-------|-------|---------------------------|
| Distri<br>49sem<br>Sur 52        | 4s  | 4sem | 5 sem | 4sem  | 4sem | 4 se | 4 sem | 4sem | 4 se | 4sem | 4 sem | 4 sem |                           |
| Pain<br>nature<br>1kg<br>4,30 €  |     |      |       |       |      |      |       |      |      |      |       |       | nombre de<br>chèques :    |
| Pain<br>graines<br>1kg<br>5,60 € |     |      |       |       |      |      |       |      |      |      |       |       |                           |
| Pain<br>spécial<br>500g<br>3 €   |     |      |       |       |      |      |       |      |      |      |       |       | Montant annuel<br>total : |

| 2022                             | Janv  | Fév   | Mars  | Avril | Mai  | Juin  | Juill | Août  | Sept  | Oct   | Nov  | Déc  | Nom du consommateur           |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|-------------------------------|
| Distri<br>49 sem<br>sur 52       | 4 sem | 4 sem | 5 sem | 4 sem | 4sem | 4 sem | 4sem  | 4 sem | 4 sem | 4 sem | 4sem | 4 em |                               |
| Pain<br>nature<br>1kg<br>4,30 €  |       |       |       |       |      |       |       |       |       |       |      |      | Signature de la<br>boulangère |
| Pain<br>graines<br>1kg<br>5,60 € |       |       |       |       |      |       |       |       |       |       |      |      | nombre de<br>chèques :        |
| Pain<br>spécial<br>500g          |       |       |       |       |      |       |       |       |       |       |      |      | Montant<br>annuel total:      |

4



## AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Année 2022

| 3€ |  |  |  |  |  |  |
|----|--|--|--|--|--|--|
|    |  |  |  |  |  |  |
|    |  |  |  |  |  |  |
|    |  |  |  |  |  |  |